

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval le mardi 11 février 2020.

Étaient présents à cette réunion :

M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Sabin Côté	Maire de Roberval
M.	Gérald Duchesne	Maire de Saint-André
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M ^{me}	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M ^{me}	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M.	Adrien Perron	Représentant de Saint-Prime
M ^{me}	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Michel Simard	Représentant de La Doré
M.	Gilles Toulouse	Maire de Sainte-Hedwidge

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet et maire de La Doré.

MM. Mario Gagnon, directeur général, Steeve Gagnon, directeur général adjoint, Danny Bouchard, directeur de l'aménagement du territoire, et M^{me} Annie Fortin, directrice du développement, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour
Ouverture de la séance

M. Yanick Baillargeon débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-027

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté en y ajoutant les points suivants :

- 7.4 Contribution financière – Traversée du lac à vélo;
- 7.5 Non-renouvellement – Protocole d'entente avec Digicom;
- 7.6 Appui Ville de Saint-Félicien – Projet au club Tobo-Ski.

Point n° 3.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-028

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2020

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2020 soit ratifié par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l'ordre du jour
Sujet : Période de questions préenregistrées

Aucune question préenregistrée n'a été déposée.

Point n° 5.1 de l'ordre du jour
Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n^{os} 1 à 29 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-029

Sujet : Acceptation des comptes

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes ci-après énumérés soit acceptée.

Association des directeurs généraux des MRC du Québec	1 001,70	\$
Association des directeurs municipaux du Québec	404,71	
Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec	172,46	
Agroboréal	750,00	
Ashini consultants inc.	8 858,83	
Association des aménagistes régionaux du Québec	931,30	
Baillargeon, Yanick	769,41	
Bouchard, Danny	451,56	
Brassard, Jacynthe	680,71	
Les Évaluations Cévimec-BTF inc.	6 493,10	
Chambre de commerce et d'industrie secteur Saint-Félicien	40,24	
Cogéco Média	2 987,97	
Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec	3 574,57	
Dépanneur du Parc	577,42	
Druide informatique	625,46	
Fédération québécoise des municipalités	228,80	
Ferlac Roberval inc.	437,35	
Fondation Henri-Roy	70,00	
Formiciel inc.	1 747,19	
Fortin, Annie	302,19	
Gagnon, Mario	372,46	
Garma impression	181,66	
Pro Gestion	1 872,71	
Trium Médias inc.	749,87	
Laboratoires Chez-Nous inc.	62,33	
Langevin, Gaston	53,10	
Larouche, Sophie	638,69	
Leclerc, Francis	937,35	
Épicerie Florent Lachance	264,44	
Location Discount inc.	151,14	
Mégaburo inc.	1 056,76	
MRC du Domaine-du-Roy	1 926,95	
Procol inc.	189,71	
Pulsar informatique inc.	1 416,49	
Brassard Buro inc.	437,98	
Robert Junior Meunier	183,96	
Simard, Oréli	99,14	
Valois, Jacques	3 541,23	
Vision Informatik inc.	1 856,26	
Total fonds MRC	47 097,20	\$

Corporation de LACTivité pêche Lac-Saint-Jean	10 000,00 \$
Total fonds TNO	<u>10 000,00</u> \$
MRC du Domaine-du-Roy	10 358,53 \$
Total fonds villégiature	<u>10 358,53</u> \$
Agence de gestion intégrée des ressources	1 365,90 \$
Société sylvicole Chambord ltée	431,16
Total fonds TPI	<u>1 797,06</u> \$
Total des fonds	<u><u>69 252,79</u></u> \$

Point n° 6.1.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-030

Sujet : Approbation de la résolution n° 2020-014 (PPCMOI) – Municipalité de Saint-Prime

Il est proposé par M. Adrien Perron, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la résolution n° 2020-014 de la Municipalité de Saint-Prime visant à permettre l'exploitation d'un bâtiment situé au 66, rue de la Rivière, par une entreprise spécialisée en études de sol, d'une agence de communication, marketing et web et d'une plateforme de recherche et de vente en ligne (lot 4 885 189 du cadastre du Québec), conformément au règlement n° 2019-09.

Point n° 6.2.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-031

Sujet : Programme d'aide à l'entretien de la route Verte – Acceptation du rapport des dépenses 2019-2020

Attendu que le ministre des Transports du Québec a mis en place le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet 3 : Entretien de la route Verte et de ses embranchements;

Attendu que le ministère des Transports du Québec confirmait à la MRC du Domaine-du-Roy, agissant comme mandataire de la gestion de l'entretien pour la véloroute des Bleuets, une aide financière pour l'année 2019-2020 pouvant atteindre 238 565 \$ et servant à l'entretien de la route Verte dans les trois MRC ceinturant le lac Saint-Jean;

Attendu qu'un premier versement représentant 80 % des dépenses admissibles prévues a déjà été transmis à la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que pour obtenir le deuxième versement de l'aide financière consentie, les MRC doivent adopter un rapport confirmant les dépenses d'entretien réalisées pour l'année financière visée;

Attendu le rapport synthèse des dépenses engagées par les municipalités pour l'entretien de la route Verte, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport synthèse des dépenses engagées par les municipalités pour l'entretien de la route Verte, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, et de le transmettre au ministère des Transports du Québec pour bénéficier du deuxième versement de l'aide financière 2019-2020.

Point n° 6.3.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-032

Sujet : Mandat à Desbiens Parrot – Réalisation de l'audit interne du système de gestion environnementale 2020-2022

Attendu que le maintien d'un système de gestion environnementale au sein de la MRC du Domaine-du-Roy est une obligation figurant à la Convention de gestion territoriale des terres publiques intramunicipales signée avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

Attendu que le maintien du certificat de la MRC du Domaine-du-Roy exige qu'un audit interne annuel précède l'audit externe réalisé par le Bureau de normalisation du Québec;

Attendu l'offre de service déposée par la firme Desbiens Parrot gestion conseil inc. pour la réalisation de l'audit interne, couvrant les années 2020 à 2022;

Attendu que cette offre de service comprend également une banque d'heures annuelle correspondant à trois jours pour soutenir les ressources dédiées au maintien du système de gestion environnementale;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à Desbiens Parrot gestion-conseil inc. le mandat d'effectuer l'audit interne annuel pour le maintien du système de gestion environnementale de la MRC du Domaine-du-Roy pour les années 2020 à 2022, et ce, pour une somme totale de 15 000 \$ plus les taxes et les dépenses remboursables inhérentes aux repas, déplacements, etc.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-033

Sujet : Demande de commandite – Colloque/Parlements étudiants de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets

Attendu la politique de dons et commandites de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu la demande de commandite déposée par les animatrices de vie spirituelle et d'engagement communautaire de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets pour la tenue d'un colloque pour les jeunes élus des parlements étudiants, le 21 février prochain;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer une somme de 650 \$ à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets pour soutenir l'organisation d'un colloque pour les jeunes élus des parlements étudiants.

Point n° 7.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-034

Sujet : Adoption de projets – Fonds de développement des territoires

Attendu que les comités d'évaluation de projets ont procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le Fonds de développement des territoires;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les projets ci-dessous dans le cadre du Fonds de développement des territoires :

Programme de soutien au développement territorial

1. Ville de Saint-Félicien et municipalités partenaires : projet ski-bus	2 550 \$
2. Caravane de vélos : caravane de vélos (conditionnellement à l'obtention d'une aide financière de la MRC de Maria-Chapdelaine)	10 000 \$
	12 550 \$

Point n° 7.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-035

Sujet : Radiation – Fonds local d'investissement

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la radiation des soldes des prêts suivants du fonds local d'investissement :

Nom	Montant du prêt	Montants à radier	
		Capital	Intérêts
Épicerie Blanchette	15 055 \$	8 000 \$	
Groupe GFX	40 000 \$	10 000 \$	
Neurones Vision	26 126 \$	21 452 \$	724,80 \$

Point n° 7.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-036

Sujet : Contribution financière – Traversée du lac à vélo

Attendu que par la résolution n° 2018-228, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy avait confirmé une participation financière de 15 000 \$ à la Corporation du circuit cyclable « Tour du lac Saint-Jean », et ce, pour l'événement de la Traversée du lac à vélo, édition 2020 : Une aventure cycliste givrée;

Attendu que depuis l'automne dernier, l'organisation de cet événement international a été reprise par un comité organisateur chapeauté par le Village sur glace de Roberval;

Par conséquent, il est proposé par M. Adrien Perron, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder au Village sur glace de Roberval une aide financière de 15 000 \$ pour la tenue de la Traversée du lac à vélo, édition 2020 : Une aventure cycliste givrée.

Qu'une somme de 12 000 \$ provient de l'enveloppe régionale du Fonds de développement des territoires et une somme de 3 000 \$ du budget de la MRC.

Point n° 7.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-037

Sujet : Non-renouvellement – Protocole d'entente avec Digicom

Attendu le protocole d'entente « Utilisation du réseau de fibres optiques de la MRC du Domaine-du-Roy » intervenu avec l'entreprise Digicom;

Attendu que le protocole vient à échéance en mars 2021 et qu'il peut ne pas être renouvelé pour n'importe quel motif avec un avis de douze mois précédant le renouvellement;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy ne souhaite pas renouveler l'entente « Utilisation du réseau de fibres optiques de la MRC du Domaine-du-Roy » avec Digicom;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers de signifier à Digicom que la MRC du Domaine-du-Roy ne renouvellera pas l'entente « Utilisation du réseau de fibres optiques de la MRC du Domaine-du-Roy » conclue en mars 2016.

Point n° 7.6 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-038

Sujet : Appui Ville de Saint-Félicien – Projet au club Tobo-Ski

Attendu qu'à la suite d'une réflexion stratégique de développement, la Ville de Saint-Félicien veut positionner le club Tobo-Ski comme une station plein air familial quatre saisons;

Attendu que la Ville de Saint-Félicien a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

Attendu l'importance du club Tobo-Ski pour le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy;

Par conséquent, il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy appuie la Ville de Saint-Félicien dans le projet de réaménagement du club Tobo-Ski afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

Point n° 10.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-039

Sujet : Comité intermunicipal des infrastructures Chambord-Roberval

Attendu les ententes intermunicipales intervenues entre la Ville de Roberval, la Municipalité de Chambord, la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert et la MRC du Domaine-du-Roy relativement à l'alimentation en eau et à l'assainissement des eaux du Village historique de Val-Jalbert;

Attendu qu'il est prévu par ces deux ententes de former un comité intermunicipal des infrastructures Chambord-Roberval;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy doit procéder à la nomination d'une personne qui la représentera au sein du comité;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner M. Francis Leclerc, ingénieur, pour représenter la MRC du Domaine-du-Roy au sein du comité intermunicipal des infrastructures Chambord-Roberval.

Point n° 11.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-040

Sujet : Demande d'aide financière liée à la légalisation du cannabis – Service d'intervention de proximité

Attendu l'aide financière de 70 203 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée aux municipalités pour leurs besoins liés à la légalisation du cannabis;

Attendu la demande de soutien financier du Service d'intervention de proximité Domaine-du-Roy dont la mission est d'aider les personnes en les rejoignant directement dans leur milieu par le maintien et le développement de services de proximité par un accompagnement personnalisé dans le but de réduire la marginalisation à travers des actions préventives, informatives et éducatives;

Attendu que l'organisme souhaite embaucher un intervenant de milieu pour augmenter la présence de ses ressources sur le territoire afin d'optimiser ses interventions liées au cannabis;

Attendu que l'organisme sollicite la MRC du Domaine-du-Roy pour une somme de 50 000 \$ pour soutenir financièrement les soixante premières semaines du projet d'une durée de quatre-vingt-douze semaines dont le coût total est estimé à 76 500 \$;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer une aide financière de 50 000 \$ au Service d'intervention de proximité pour l'embauche d'un travailleur de proximité à même les fonds accordés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée aux municipalités pour leurs besoins liés à la légalisation du cannabis.

Que le projet devra permettre à l'intervenant de milieu d'être présent dans l'ensemble des municipalités du territoire et qu'une reddition de compte, comprenant notamment les statistiques d'intervention par municipalité, soit déposée à la MRC du Domaine-du-Roy à la fin du projet.

Point n° 13.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-041

Sujet : Autorisation de signature – Demande d'utilisation du territoire public (installation de conteneurs, secteur Branche-Ouest)

Attendu le projet d'implantation de conteneurs dédiés à la collecte des ordures et des matières recyclables du secteur de la Branche-Ouest, dans le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan;

Attendu que le personnel de la MRC du Domaine-du-Roy a identifié deux sites pouvant potentiellement accueillir ces infrastructures;

Attendu que ces sites sont situés en territoire public, et qu'une demande d'utilisation du territoire public doit être déposée au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation du projet;

Par conséquent, il est proposé par M. Adrien Perron, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur du Service de l'aménagement du territoire, M. Danny Bouchard, à signer les demandes d'utilisation du territoire public et à les déposer au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Point n° 14.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-042

Sujet : Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2020

Attendu que les décideurs et élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont placé, depuis 1996, la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

Attendu que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;

Attendu que les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 9,2 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2016-2017 (12,1 % pour les garçons et 6,3 % pour les filles);

Attendu que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

Attendu que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;
- Attendu que le travail du Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire Saguenay–Lac-Saint-Jean (CRÉPAS) et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

Attendu qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

Attendu que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le Jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Attendu que le CRÉPAS organise, du 17 au 21 février 2020, la 13^e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème « Nos gestes, un + pour leur réussite », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire, et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

Attendu que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités et de municipalités régionales de comté appuieront elles aussi cet événement;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire Saguenay–Lac-Saint-Jean et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

Que copie de cette résolution soit expédiée au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Point n° 16.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-043

Sujet : Demande de la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh

Attendu le projet de la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh de rééditer le volume portant sur les savoirs et les connaissances des Pekuakamiulnuatsh sur les plantes médicinales;

Attendu qu'en vertu d'une entente intervenue entre l'Agence de développement des communautés forestières ilnu et jeannoise et le Musée amérindien de Mashteuiatsh en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des résultats de la recherche portant sur les savoirs et les connaissances des Pekuakamiulnuatsh sur les plantes médicinales;

Attendu la dissolution de l'Agence de développement des communautés forestières ilnu et jeannoise en mars 2019;

Attendu que l'Agence n'a pas finalisé le transfert des droits de propriétés intellectuelles avant sa fermeture définitive;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers de transférer tous les droits de propriété intellectuelle à la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh en ce qui concerne les résultats de la recherche portant sur les savoirs et les connaissances des Pekuakamiulnuatsh sur les plantes médicinales afin de permettre à l'organisme de procéder à la réédition du volume qui traite de ce sujet.

Point n° 17 de l'ordre du jour
Sujet : Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Point n° 18 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-044

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M^{me} Ghislaine M.-Hudon, la séance est levée.

Yanick Baillargeon
Préfet

Mario Gagnon
Directeur général